

Le ministre peut-il promettre à la Chambre qu'il étudiera la question et qu'il ne compte pas permettre à la Commission d'appliquer purement et simplement une telle hausse sans avoir fait le nécessaire pour la réduire, surtout après la déclaration que nous a faite le premier ministre?

M. Lang: Monsieur l'Orateur, je vais analyser très sérieusement la décision de la CCT pour voir si ce sont les coûts que l'Administration de pilotage doit supporter qui ont justifié l'augmentation tarifaire. Je me suis en fait penché sur toute cette question de pilotage et sur les rapports entre le ministre, la Chambre et l'Administration de pilotage et je ne crois pas que des changements s'imposent. Je serai heureux de présenter un projet de loi à ce sujet.

* * *

LA SCIENCE ET LA TECHNOLOGIE

LA VIVISECTION

M. Marke Raines (Burnaby-Seymour): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre d'État chargé de la Science et de la Technologie, si je puis avoir son attention. En octobre 1978, l'Organisation des Nations Unies a adopté une déclaration universelle sur les droits des animaux. L'article 14 de ce document stipule que les animaux ne doivent pas servir dans des expériences qui peuvent les faire souffrir.

Compte tenu de cette déclaration, le gouvernement et en particulier le ministre d'État chargé de la Science et de la Technologie donneront-ils l'exemple en n'accordant pas de subventions aux chercheurs qui font des expériences sur des animaux vivants dans leurs laboratoires?

L'hon. Alastair Gillespie (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources et ministre d'État chargé de la Science et de la Technologie): Monsieur l'Orateur, le document dont parle le député ne m'est pas familier. L'utilisation d'animaux vivants est une technique de recherche importante et je ne suis nullement en mesure de dire que nous n'accorderons pas de subventions aux établissements qui font des expériences sur des animaux vivants.

M. Paposki: Qu'ils se servent de libéraux.

* * *

LE CODE CRIMINEL

LES PROJETS D'AMENDEMENT CONCERNANT LES DÉLITS SEXUELS

M. Eldon M. Woolliams (Calgary-Nord): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Justice. Au cours de la dernière session, le gouvernement a proposé deux projets de loi, les bills C-51 et C-52, dont l'un, le bill C-51, ramené cette session sous le numéro C-21, traite de l'obscénité, de la pornographie et de bien d'autres choses.

Questions orales

Le ministre pourrait-il nous dire, en sa qualité tant de ministre de la Justice que de ministre chargé de la question de la situation de la femme, s'il entend présenter de nouveau le bill C-52 qui, en réalité, propose le remplacement de la notion actuelle de viol par celles d'attentat à la pudeur et d'attentat grave à la pudeur. Le ministre a-t-il l'intention de saisir de nouveau la Chambre de ce projet de loi, ou a-t-il plutôt modifié sa position sur cette question, dont l'ex-ministre de la Justice le député de Vancouver-Centre avait pris l'initiative?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, depuis le dépôt de ce projet de loi entre la dernière session et maintenant, j'ai reçu de la part d'organismes féminins et autres groupes un certain nombre de propositions visant à améliorer le contenu de ce projet de loi. En outre, nous avons reçu le rapport de la Commission de réforme du droit, qui traite de tous les délits sexuels.

J'ai demandé à mes collaborateurs du ministère d'étudier le rapport en question et d'en évaluer les recommandations. Je prévois proposer des modifications au Code criminel de façon qu'il y soit question de tous les délits sexuels et non seulement du viol comme c'est le cas actuellement.

M. Woolliams: Monsieur l'Orateur, étant donné que le ministre étudie actuellement le rapport de la Commission de réforme du droit, qui, sauf erreur, recommande la légalisation ou, si vous préférez, la décriminalisation des délits d'inceste et de bestialité, pourrait-il nous dire s'il a l'intention de donner suite à ces recommandations dans le nouveau projet de loi?

M. Lalonde: Monsieur l'Orateur, j'ai dit que j'avais demandé à mes collaborateurs d'évaluer toutes les recommandations du rapport. Tout ce que je puis dire au député, c'est qu'à première vue, je ne serais pas actuellement favorable à ce que l'on modifie le Code criminel relativement à l'inceste.

* * *

● (1452)

LE TRANSPORT AÉRIEN

LA CONVENTION COLLECTIVE DES INSPECTEURS DE L'AVIATION CIVILE

M. Ron Huntington (Capilano): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Transports. Comme il est au courant de certaines informations qui circulent au sujet de la pénurie de pilotes au Canada, et aussi du fait que les inspecteurs de l'aviation civile sont maintenant moins rémunérés que les contrôleurs de la circulation aérienne, les pilotes militaires et leurs homologues à l'étranger, le ministre des Transports peut-il nous expliquer pourquoi cet important groupe de professionnels est sans convention collective depuis 1975?

L'hon. Otto E. Lang (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, des difficultés et des conflits ont surgi au cours des négociations collectives, et c'est pourquoi on n'est pas encore parvenu à une entente satisfaisante. Je conviens avec le député qu'il s'agit d'un groupe professionnel très important.